

et, si possible, qu'ils demanderont qu'on modifie les exigences de cette loi à l'égard des normes, de façon à tenir compte des conditions dans le Nord. A propos des problèmes d'habitation dans le Nord, monsieur l'Orateur, j'aimerais exhorter le ministre à s'en occuper personnellement. Je ne doute pas qu'il le fera et je sais qu'il obtiendra la collaboration la plus étroite des fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement, si bien que nous pourrions constater bientôt des progrès à l'égard de la construction domiciliaire dans le Nord.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, comme l'ont indiqué d'autres orateurs de mon parti, nous accueillons avec joie le présent bill et nous sommes, bien entendu, tout disposés à l'appuyer. Il nous est particulièrement agréable de pouvoir adopter cette mesure avec enthousiasme, parce que je me souviens que la dernière fois que l'honorable représentant à présenté à la Chambre une mesure législative ayant trait aux Postes, nous n'avons pu l'accueillir avec le même enthousiasme que nous avons pour la mesure à l'étude. Ce qui est un heureux changement.

Je ne traiterai pas des articles du bill en particulier. Nous avons déjà discuté cette question et je veux attendre l'étape du comité alors que le ministre traitera de chacun de ces articles par le détail. Voici, à mon sens, un élément important de la discussion. Il faudrait établir sans équivoque que les problèmes d'habitation et d'aménagements urbains ne se bornent pas uniquement aux grandes agglomérations; les petites villes des régions rurales sont tout aussi touchées par les mesures de ce genre que les grands centres urbains.

Un rapport que le ministère des Affaires municipales de l'Ontario a présenté en 1962, expose très clairement la situation. On y signale, par exemple, que 55 p. 100 des maisons de Sault Ste-Marie étaient alors classifiées comme non satisfaisantes. L'enquête menée dans la ville de Kingston a de nouveau démontré l'existence de taudis. D'après cette enquête, les commodités nécessaires à des logements salubres étaient absentes dans bon nombre de cas. La ville d'Hamilton compte, elle aussi, des secteurs où les maisons n'atteignent pas les normes courantes, comme le révèle le rapport précité. On a examiné plus de 25,000 constructions à Windsor, dont 13.3 p. 100 sont menacées de délabrement; 3 p. 100 étaient entièrement lépreuses et les autres l'étaient partiellement. Le rapport a aussi étudié le cas d'Ottawa, où 4,370 maisons sur 5,385 accusaient un manque déplorable d'installations sanitaires ou domiciliaires.

Toronto, ville où je demeure, est le pire endroit de l'Ontario et, peut-être même, de tout le Canada; la construction d'habitations

collectives y a enregistré très peu de progrès au cours des cinq dernières années. En 1958, le conseil métropolitain s'est fixé comme objectif la construction de 1,000 logements par année mais, cinq ans plus tard, il n'en avait bâti que 550.

Ce problème n'est pas isolé, mais il se retrouve dans toutes les parties du Canada. Dans d'autres régions, ce genre d'habitations ont été aménagées de façon très convenable et, par conséquent, ont connu beaucoup plus de succès. La ville de Newark, dans l'État du New Jersey, en a bâti deux fois plus qu'on ne l'a fait dans tout le Canada; pourtant sa population n'est que de 500,000 âmes contre les dix-huits millions du Canada.

Nous avons été particulièrement heureux de voir que le ministre, dans son exposé, insistait, à bon droit, sur le besoin d'habitations collectives et du réaménagement urbain, car ces deux domaines ont été très négligés. Le ministre a fait preuve de beaucoup de doigté dans son discours, admettant avec franchise que les progrès réalisés jusqu'ici laissent beaucoup à désirer. C'est une façon diplomatique de s'exprimer. Pour ma part, je dirais que l'état de choses est absolument pitoyable. L'une des difficultés auxquelles nous nous heurtons à la Chambre, semble-t-il, et je parle en connaissance de cause, c'est que personne ne veut admettre, semble-t-il, l'existence de problèmes, de peur de soulever une discussion quant aux responsables. Nous dépensons autant de temps à chercher à imputer la responsabilité de tel ou tel problème et à blâmer tel ou tel gouvernement que nous en mettons à établir un programme efficace et réaliste en vue de les régler.

Si je prends part au débat précédent la deuxième lecture du projet de loi, c'est parce que, à mon sens, nous devrions nous préoccuper non seulement de l'adoption de la mesure, mais aussi de ce qui arrivera après qu'elle aura reçu la sanction royale. Ce n'est pas avec des paroles qu'on construit des maisons et les bonnes intentions exposées dans le bill seront entièrement dépourvues de sens si on n'y donne pas suite avec énergie, vigueur et dynamisme. Nous devrions nous soucier de la manière dont la mesure sera mise en pratique plus que des dispositions qu'elle renferme; aussi, je me propose de faire, au ministre, certaines propositions qui devraient, d'après moi, rendre le projet de loi vraiment utile et nous permettre d'en arriver à des résultats concrets.

Tout d'abord, le gouvernement devrait étudier sérieusement la possibilité d'établir un ministère de l'habitation qui relèverait d'un ministre à temps plein. Nous, Canadiens, avons trop longtemps refusé de reconnaître que la